

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Tél : +32 (0) 71 20 22 80 Fax : +32 (0) 71 20 22 85 Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Tél : +32 (0) 71 20 22 80 Fax : +32 (0) 71 20 22 85 Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 14 Institutions et intervention sociales			
Code	SOAS1B11AS	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p><u>HELHa Campus Mons</u> Charlotte BURION (charlotte.burion@helha.be) Daniel SINNESAEEL (daniel.sinnesael@helha.be) Ludovic AGNEESSENS (ludovic.agneessens@helha.be) Annick DRUGMANT (annick.drugmant@helha.be) Monique LESTIENNE (monique.lestienne@helha.be) Eric GENOT (eric.genot@helha.be) Patricia MICELI (patricia.miceli@helha.be)</p> <p><u>HELHa Campus Montignies</u> Philippe HERION (philippe.herion@helha.be) Valérie ALBERTUCCIO (valerie.albertuccio@helha.be) Sabine VASSART (sabine.vassart@helha.be)</p> <p><u>HELHa Campus Montignies (HD)</u> Philippe HERION (philippe.herion@helha.be) Valérie ALBERTUCCIO (valerie.albertuccio@helha.be) Sabine VASSART (sabine.vassart@helha.be)</p> <p><u>HELHa Louvain-la-Neuve</u> Jean-Pol GERARD (jean-pol.gerard@helha.be) Josiane FRANSEN (josiane.fransen@helha.be) Astrid LIONNEZ (astrid.lionnez@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	50		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise à amener les étudiants à aller à la rencontre de la réalité professionnelle du travail social en découvrant les institutions et le public qui la composent.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS3 La reconnaissance des compétences, mobilisation des ressources et développement du pouvoir d'agir des différents acteurs dans les contextes d'intervention pour promouvoir les changements.

FS4 L'affirmation, la défense et la promotion des droits individuels et collectifs en vue de favoriser un processus d'émancipation des personnes, des groupes et des collectivités.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

- 1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques
- 1.3 Utiliser de manière pertinente des outils de communication diversifiés
- 1.4 Adopter le langage professionnel du secteur
- 1.5 Rédiger, synthétiser et argumenter

Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**

- 2.1 Identifier les acteurs et les réseaux et en comprendre la culture, les positionnements et les stratégies

Compétence 3 **INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE**

- 3.1 Construire son identité professionnelle

Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX**

- 4.1 Repérer et décrire les données multidimensionnelles des contextes d'intervention et leur évolution
- 4.4 Construire un regard critique

Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**

- 5.1 Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts des personnes, des groupes et des communautés.

Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**

- 6.1 Clarifier les mandats professionnel, institutionnel et social

Acquis d'apprentissage visés

I. Connaître les acteurs qui composent les différents secteurs constitutifs du champ social.

II. Identifier les enjeux liés à chacun des secteurs.

III. Rendre compte d'une connaissance et d'une compréhension de la réalité étudiée de manière adaptée et structurée.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

SOAS1B11AS· Institutions et intervention sociales 60h / 5 C

Cette activité d'apprentissage comprend les parties suivantes :

+ HELHa Campus

Mons

Approche du secteur non marchand	24 h
Séminaires et visites	12 h
Champ social	12 h
Questions spéciales sur la structuration des écrits	12 h

+ HELHa Campus

Montignies

Travail social et diversité	24 h
CPAS et logement	24 h
Jeunesse	12 h

+ HELHa Campus

Montignies (HD)

Travail social et diversité	24 h
CPAS et logement	24 h
Jeunesse	12 h

+ HELHa Louvain-la-Neuve

Institutions et intervention sociales	60 h
---------------------------------------	------

Les descriptions détaillées des différentes parties sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Principe

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 5/60 du Bloc 1.

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

POUR LES DEPARTEMENTS DE MONS ET DE MONTIGNIES (HJ et HD),

l'activité d'apprentissage fait l'objet d'une évaluation intégrée des parties qui la composent. La note de l'activité d'apprentissage est obtenue par addition des notes obtenues pour les évaluations des différentes parties, en fonction de la proportion ci-dessous :

Pour le département de Mons : Activité d'apprentissage Institutions et intervention sociales

Partie 1 : approches du secteur non marchand (24h) - 40%

Partie 2 : Séminaires et visites (12h) - 20%

Partie 3 : Champ social (12h) - 20%

Partie 4 : Questions spéciales sur la structuration des écrits (12h) - 20%

Pour le département de Montignies (HJ et HD) : Activité d'apprentissage Institutions et intervention sociales

Partie 1 : Travail social et diversité (24h) - 40%

Partie 2 : CPAS et logement (24h) - 40%

Partie 3 : Jeunesse (12h) - 20%

La note de l'activité d'apprentissage est alors arrondie à « .5 » ou au nombre entier.

Quand la note de l'activité d'apprentissage est supérieure ou égale à 10/20 et que toutes les parties qui composent l'évaluation intégrée sont évaluées par une note supérieure ou égale à 10/20, la note de l'activité d'apprentissage est la moyenne pondérée des différentes parties et est portée comme telle à l'UE. Le jury de délibération octroie alors définitivement les crédits correspondant à cette UE.

Quand le jury de délibération constate un déficit non acceptable dans une ou plusieurs des parties composant l'évaluation intégrée, de sorte qu'il ne peut considérer que les acquis d'apprentissage visés sont acquis par l'étudiant, le jury peut ne pas octroyer les crédits correspondant à l'UE :

a. Si une des notes au moins dans une des parties de l'évaluation de l'activité d'apprentissage est inférieure ou égale à 5/20, la note de l'activité d'apprentissage est la moyenne pondérée mais elle est plafonnée à 5/20, ce qui signifie que la note maximale possible de l'activité d'apprentissage est de 5/20 (acquis évalués comme gravement insatisfaisants) ;

b. Si une des notes au moins est supérieur à 5/20 mais inférieure ou égale à 7/20, la moyenne pondérée est plafonnée à 7/20 (acquis évalués comme insatisfaisants) ;

c. Si deux ou plusieurs notes sont supérieures à 7/20 mais inférieures à 10/20, la moyenne pondérée est plafonnée à 9/20 (acquis évalués comme non suffisants) ;

d. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une (ou plusieurs) des parties composant l'activité d'apprentissage, la mention dont question sera portée à l'activité d'apprentissage dans la mesure où les acquis d'apprentissage visés dans une ou plusieurs parties n'ont pas pu être évalués.

Les notes ou mentions dont questions sont portées comme telles à l'UE.

Evaluation du 2e quadrimestre pour les examens de janvier réorganisés à la période d'évaluation de mai/juin (cf. session dispensatoire)

Pour une UE organisée sur le seul 1er quadrimestre, dans l'hypothèse où la note obtenue en janvier (session dispensatoire) pour l'activité d'apprentissage n'atteint pas 10/20,

ou pour une UE organisée sur les 2 quadrimestres, dans l'hypothèse où une note partielle relative à une des parties de l'activité d'apprentissage n'atteint pas 10/20,

pour la (ou les) partie (s) pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en janvier :

- une mention CM, PP, PR ou FR :

il doit (re)présenter en mai/juin l'évaluation correspondant à cette partie de l'activité d'apprentissage ;

- une note de 10/20 ou plus :

il est dispensé de l'évaluation correspondant à cette partie et voit la note partielle obtenue maintenue pour la période d'évaluation de mai/juin (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'activité d'apprentissage) ;

- une note inférieure à 10/20 :

il a le choix à la période d'évaluation de mai/juin soit de NE PAS représenter l'évaluation de cette partie de l'activité d'apprentissage et de maintenir ainsi la note partielle obtenue en janvier ; soit de REMETTRE EN JEU cette note en

représentant l'évaluation en mai/juin.

Evaluation du 3e quadrimestre (août/septembre)

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre, dans l'hypothèse où la délibération du jury de juin n'a pas validé l'UE, pour la (ou les) partie(s) de l'activité d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, PR ou FR :

il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette partie ;

- une note de 10/20 ou plus :

il est dispensé de l'évaluation correspondant à cette partie et voit la note partielle obtenue maintenue pour la période d'évaluation de août/septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'activité d'apprentissage);

- une note inférieure à 10/20 :

il doit OBLIGATOIREMENT représenter en août/septembre l'évaluation correspondant à cette(ces) partie(s).

D'une année académique à l'autre

En cas de non validation de l'UE lors de la délibération de septembre,

le jury d'admission peut dispenser l'étudiant d'une partie de l'évaluation de l'activité d'apprentissage si les acquis d'apprentissage visés dans cette partie ont été évalués comme suffisants et notés à minimum 10/20.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 22 80 Fax : +32 (0) 71 20 22 85 Mail : social.montignies@helha.be

1. Identification de la partie Travail social et diversité

Volume horaire	24 h
Coordonnées du titulaire et des intervenants	Valérie ALBERTUCCIO (valerie.albertuccio@helha.be)

2. Présentation

Introduction

Contribution de l'activité d'apprentissage dans la formation :

Ce cours poursuit l'objectif d'assurer auprès des étudiants la découverte de la diversité et de la complexité que recouvre le champ des institutions et de l'intervention sociale.

Face à cette découverte, il est attendu des étudiants qu'ils soient capables, au terme de chaque activité d'apprentissage, de connaître les différents secteurs professionnels découverts.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant(e) sera, pour chaque secteur abordé, capable de :

- Décrire des enjeux qui y sont liés et de les discuter (voir capacité 4.1)
- Identifier les institutions phares qui composent les différents secteurs abordés (voir capacité 6.1)
- De distinguer l'importance de chaque secteur d'activité dans le contexte social général. (voir capacité 5.1)
- D'identifier, d'explorer et de comparer la place et la mission que l'assistant social y tient. (voir capacité 6.1)

Par ailleurs la démarche d'apprentissage du cours propose aux étudiants une activité d'intégration. Dans ce cadre, les étudiants seront mis en interaction avec le milieu professionnel (capacité 2.1), et ils devront faire usage dans ce cadre d'un langage professionnel adapté (capacité 1.4).

Au travers cette activité d'intégration, c'est la construction progressive de l'identité professionnelle qui est visée (capacité 3.1)

3. Description

Contenu

Quatre champs d'activités professionnelles sont généralement mis à l'étude dans le cadre de l'AA Diversité. Cette liste peut cela dit être adaptée selon les circonstances:

- Intégration/immigration
- Le secteur de l'éducation permanente
- Le secteur de l'insertion socioprofessionnelle
- Le secteur de la santé mentale

D'autres champs d'activités professionnelles peuvent être mis au programme en concertation avec les étudiants.

Pour chaque champ professionnel présenté, le prisme d'analyse suivant sera appliqué :

- Pourquoi ce secteur ? En quoi est-il nécessaire ? À quelle exclusion tente-t-il de faire face ? ...
- Quelle place y tiennent les assistants sociaux ? Quel type de travail social y est mené ? ...
- Qui travaille dans ce secteur ? Quelles sont les institutions phares ?
- Quels sont les enjeux du secteur ? Quelles sont les difficultés rencontrées par les professionnels afin de mener leur mission ? Quels sont les défis qui se posent au secteur ? ...

Démarches d'apprentissage

Le cours se découpe en 3 temps

- un temps d'introduction à la matière et à la démarche.
- un temps d'activité d'intégration.

Cette activité réalisée individuellement ou en sous-groupe, se déroule en dehors des heures de cours et porte soit sur l'illustration d'une partie de la matière de cours, soit sur l'apport d'une donnée complémentaire.

- un temps de co-construction du cours.

Les étudiants partagent à l'ensemble de la classe les conclusions de leur activité d'intégration. Si l'enseignante valide les contenus développés, ceux-ci deviennent matière de cours.

Dispositifs d'aide à la réussite

En ce qui concerne l'appropriation de la matière

- L'activité d'intégration, dans la mesure où elle permet le transfert à la pratique, constitue en soi un dispositif d'aide à la réussite.

- Un temps de questions-réponses est prévu durant le cours.

En ce qui concerne l'activité d'intégration

- L'activité d'intégration prend appui directement sur les activités d'intégration professionnelle (AIP) de Bloc1.

- Le cours est organisé afin d'assurer l'espace-temps nécessaire aux traitements des données liées à l'activité d'intégration.

- La plate-forme interactive du cours, propose une série de supports (documents de fond, documents didactiques, liste de contacts, ...).

Ouvrages de référence et supports

Les ouvrages de référence sont diversifiés (selon les champs professionnels).

Ils sont référencés dans le syllabus et mis à disposition (dans la mesure du possible) via la plate-forme interactive du cours.

4. Modalités d'évaluation

Sauf exceptions (précisées dans des dispositions complémentaires), la cote attribuée pour ce cours constitue un mixte de deux sous-cotes liées à des épreuves formatives et certificatives distinctes : Un travail de groupe (lié à l'activité d'intégration) et un examen écrit organisé en session.

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 22 80 Fax : +32 (0) 71 20 22 85 Mail : social.montignies@helha.be

1. Identification de la partie CPAS et logement

Volume horaire	24 h
Coordonnées du titulaire et des intervenants	Philippe HERION (philippe.herion@helha.be)

2. Présentation

Introduction

Ce cours poursuit l'objectif d'assurer auprès des étudiants la découverte de la diversité et de la complexité que recouvre le champ des institutions et de l'intervention sociale ici plus particulièrement les secteurs du CPAS et du logement.

Face à cette découverte, il est attendu des étudiants qu'ils soient capables de définir et d'expliquer les différents secteurs professionnels découverts et ce, sur base des éléments abordés durant le cours ainsi que d'une démarche de recherche personnelle.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant(e) sera capable de :

- Pour chaque secteur abordés, de décrire des enjeux qui y sont liés et de les discuter (Niv.1 connaissance et Niv.2 compréhension)
- Identifier les institutions phares qui composent les différents secteurs abordés (Niv.1 connaissance)
- De distinguer l'importance de chaque secteur d'activité dans le contexte social général. (Niv. 2 Compréhension)
- D'identifier, d'explorer et de comparer la place et la mission que l'assistant social y tient. (Niv.1 connaissance et Niv.4 analyse)

3. Description

Contenu

CPAS :

Dans un premier temps, nous aborderons le positionnement des CPAS dans notre société en privilégiant les champs politique et social.

Dans une deuxième partie, à travers l'historique de l'aide sociale, nous nous poserons la question de la compréhension du présent au vu du passé.

Une troisième partie posera la question de la supra communalité des CPAS et la communalisation de la sécurité sociale.

Une quatrième partie sera consacrée au fonctionnement du CPAS. Nous aborderons les différents acteurs d'un CPAS et la relation entre ceux-ci.

Une dernière partie nous permettra, de manière non exhaustive, de dresser et expliquer les différentes missions que doit ou peut organiser le CPAS.

LOGEMENT

Nous aborderons dans un premier chapitre, les enjeux des politiques sociales du logement.

Nous développerons dans un second temps quelques acteurs clés du secteur

Démarches d'apprentissage

Le cours se donnera principalement sous la forme d'un exposé. Des études de cas élémentaires permettront d'illustrer le cours.

Dispositifs d'aide à la réussite

A la fin de chaque partie du cours, l'étudiant recevra une liste de questions dans laquelle je puiserai pour l'examen. A cette occasion, l'étudiant est invité à répondre aux questions pour le prochain cours.

Lors du cours suivant, j'inviterai les étudiants à répondre à une des questions de la liste. Après un échange, je leur donnerai la réponse que j'attendais pour cette question

Ouvrages de référence et supports

- BERGER J-M, (2014), Mémento des CPAS, Kluwer
- DANTINNE F., (2013), Mémento du logement, Kluwer
- Code Wallon du logement et de l'habitat durable (2014), 4ème édition, Politea

Les exposés sont illustrés par des Power Point ainsi que par différents articles de revue ou de presse.

4. Modalités d'évaluation

Examen écrit en fin de quadrimestre

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 22 80 Fax : +32 (0) 71 20 22 85 Mail : social.montignies@helha.be

1. Identification de la partie Jeunesse

Volume horaire	12 h
Coordonnées du titulaire et des intervenants	Sabine VASSART (sabine.vassart@helha.be)

2. Présentation

Introduction

Ce cours poursuit l'objectif d'assurer auprès des étudiants la découverte de la diversité et de la complexité que recouvre le champ des institutions et de l'intervention sociale.

Face à cette découverte, il est attendu des étudiants qu'ils soient capables, au terme de chaque activité d'apprentissage, de connaître les différents secteurs professionnels découverts et ce, sur base des éléments abordés durant le cours ainsi que d'une démarche de recherche personnelle.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant(e) sera capable de :

- Pour chaque secteur abordés, de décrire des enjeux qui y sont liés et de les discuter (Niv.1 connaissance et Niv.2 compréhension)
- Identifier les institutions phares qui composent les différents secteurs abordés (Niv.1 connaissance)
- De distinguer l'importance de chaque secteur d'activité dans le contexte social général. (Niv. 2 Compréhension)
- D'identifier, d'explorer et de comparer la place et la mission que l'assistant social y tient. (Niv.1 connaissance et Niv.4 analyse)

3. Description

Contenu

Le secteur de l'Aide à la Jeunesse (AAJ) sera plus particulièrement développé vu la modification de son paysage suite au décret du 18 janvier 2018 portant sur le code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse.

Seront abordés:

- Les services de l'administration centrale
- Les services publics décentralisés (SAJ/SPJ-IPPJ-EMA)
- Les services agréés privés

Il s'agira également de comprendre l'esprit et les principes fondateurs de l'organisation de ce secteur.

Le cours introduira ensuite d'autres institutions phares appartenant à deux secteurs connexes (Enseignement et petite enfance) et soulignera la complémentarité des approches et des missions de l'ensemble des services abordés.

Démarches d'apprentissage

Le cours se donnera principalement sous la forme d'un exposé.

Afin de rendre plus dynamique la présentation des services et plus concret la nature du travail social proposé, des extraits de vidéos viendront illustrer le contenu développé.

Dans un souci d'enraciner le cours dans le réseau associatif local, des "focus" opérés sur des institutions géographiquement proches seront proposés à titre d'illustration.

Dispositifs d'aide à la réussite

Tout au long du cours, des exemples de questions posées à l'examen seront communiqués

Avant chaque séance, une synthèse des éléments incontournables sera présentée.

Un temps pour les demandes d'éclaircissement ou de précision relatif au contenu sera proposé.

Dans le cadre de la politique de réussite, l'examen sera organisé hors session de janvier et fixé au retour du congé de la Toussaint.

Ouvrages de référence et supports

Syllabus, power point et articles de revue ou de presse.

4. Modalités d'évaluation

Examen écrit au retour du congé de la Toussaint.

Cet examen est organisé hors session dans le cadre de la politique de la réussite mais il est bien rattaché à la session de janvier. Comme tout examen du Q1 des étudiants de BAC1, cet examen est obligatoire. En aucune façon, il ne pourra être réorganisé en janvier mais bien à la session du Q2 (juin) en tant que deuxième chance en cas d'échec de l'étudiant.